

Entretien avec Günter Verheugen dans Revue du Marché commun et de l'Union européenne (Février 2002)

Légende: En février 2002, lors d'un entretien accordé à la Revue du Marché commun et de l'Union européenne, Günter Verheugen, commissaire européen à l'élargissement, commente les négociations d'adhésion.

Source: Revue du Marché commun et de l'Union européenne. dir. de publ. Epstein, Geneviève ; Réd. Chef Vignes, Daniel. Février 2002, n° 455. Paris: Les Éditions Techniques et Économiques.

Copyright: (c) Les Éditions Techniques et Économiques, 3, rue Soufflot 75005 Paris

URL:

http://www.cvce.eu/obj/entretien_avec_gunter_verheugen_dans_revue_du_marche_commun_et_de_l_union_europeenne_fevrier_2002-fr-37344140-eea8-426e-b251-b74471c4fd52.html

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

M. GÜNTER VERHEUGEN

Commissaire européen à l'élargissement

Répond aux questions de la Revue sur « L'élargissement »

Première question : En dépit de ce qu'en a dit la presse, les négociations ont progressé à un rythme soutenu. Il n'en demeure pas moins que du côté de l'Union des incertitudes subsistent s'agissant tout particulièrement de sa position sur le chapitre de l'agriculture et sur celui de la politique régionale. L'élargissement pourra-t-il se faire sans une réforme en profondeur de ces deux politiques?

Parmi les principes fondamentaux qui sous-tendent les négociations, il en est un qui stipule que l'on négocie sur base de l'acquis communautaire existant. Trois conditions avaient été posées au moment où les négociations ont débuté en 1998: qu'un cadre financier suffisant soit établi pour permettre à l'Union d'accueillir de nouveaux États membres; que l'Union se dote d'un nouveau traité adaptant le fonctionnement de ses institutions à une Europe élargie; et bien sûr, que les négociations se concluent avec les pays candidats. Où en sommes-nous? Le Conseil européen de Berlin en 1999 a adopté les nouvelles perspectives financières de l'Union pour la période 2000-2006 pour financer notamment l'élargissement; le Conseil européen de Nice en décembre 2000 a approuvé un nouveau traité qui doit maintenant être ratifié; quant aux négociations, elles se poursuivent sur base de l'acquis existant - comme vient de le rappeler le Conseil européen de Laeken.

Il n'est absolument pas question que nous revenions maintenant devant les pays candidats en leur disant que de nouvelles conditions - comme la réforme de la PAC ou celle des Fonds structurels - viennent se rajouter entre-temps à celles qui existent déjà. Cela reviendrait à retarder tout le processus de plusieurs années, ce serait manquer à la parole donnée, avec des conséquences politiques dangereuses dans les pays candidats eux-mêmes qui se préparent depuis maintenant plus de dix ans à l'adhésion à coups de réformes politiques, économiques et sociales souvent difficiles.

Il est prévu de procéder à une révision à moyen terme de la politique agricole commune en 2003 - ce qui ne signifie pas automatiquement un chamboulement! - et la Commission présentera en 2004 ses idées sur la réforme de la politique régionale, à temps pour préparer les prochaines discussions sur les nouvelles perspectives financières qui entreront en vigueur en 2007.

Deuxième question : L'adhésion de dix nouveaux pays, telle qu'elle semble prévue depuis le Conseil européen de Laeken, ne doit-elle pas entraîner une révision des perspectives financières telles qu'adoptées à Berlin en avril 1999?

Non, il n'est pas question de rouvrir le débat sur les perspectives financières en cours, d'autant moins qu'il nous semble possible d'envisager l'adhésion d'un maximum de dix pays avec le cadre financier actuel. Le Conseil européen de Berlin était parti de l'idée que six pays adhèreraient en 2002 - c'est-à-dire les six pays avec lesquels l'Union avait commencé à négocier (Chypre, Estonie, Hongrie, Pologne, Slovaquie, République tchèque), qui représentent une population de 63 millions d'habitants. Depuis lors, nous avons engagé les négociations avec six autres pays, dont quatre - Lettonie, Lituanie, Malte, Slovaquie - ont rattrapé les premiers. Or, ces quatre-là représentent une population d'à peine 11 millions d'habitants. C'est une différence que l'on peut maîtriser. Comme les premières adhésions n'auront pas lieu en 2002, mais en principe en 2004, les moyens prévus à Berlin pour l'élargissement, qui progressent entre 2002 et 2006, seront suffisants à nos yeux pour couvrir les besoins d'une adhésion de dix pays maximum.

Troisième question : Les négociations en cours ont montré que les pays candidats ont été mal en mesure de réaliser les efforts considérables requis en vue de transposer dans leur ordre interne et de mettre en œuvre « l'acquis ». Dans le cas par exemple de la Pologne (et sans tenir compte uniquement de la taille de ce pays et de l'ampleur de ses problèmes), certaines difficultés ont surgi, telles des duplications de compétence de ses administrations, la limitation des capacités de ses cadres, des lourdeurs de fonctionnement des administrations. Etant donné les déclarations faites à diverses reprises par les dirigeants d'États membres comme la France ou l'Allemagne, selon lesquelles ce pays devrait faire partie de la première vague, n'y a-t-

il pas là une incohérence, alors surtout qu'il importe de respecter le principe de la différenciation (à chaque pays selon ses mérites propres)?

Ce que vous me dites sur la Pologne est vrai, mais n'est pas bien différent de ce que nous observons dans tous les autres pays candidats de l'ex-bloc communiste! Il n'y a donc pas lieu de distinguer la Pologne en particulier sur cette question. Il s'agit de pays qui, en quelques années, doivent passer d'un système totalitaire, bureaucratique, opaque, peu soucieux des besoins de l'usager, à un système ouvert, efficace, capable de faire respecter les règles du jeu dans une démocratie et une économie de marché. C'est à n'en pas douter l'un des grands défis que ces pays doivent relever. C'est parce qu'il faut absolument que l'acquis communautaire soit non seulement traduit en lois nationales, mais également mis en œuvre au quotidien que la Commission va développer en 2002 un plan d'action visant à aider les pays candidats à développer encore leurs capacités administratives. Ce plan d'action aura recours à des instruments existants (assistance technique, mise en réseaux, formation, plans d'investissement) et mobilisera en 2002 un concours financier spécial allant jusqu'à 250 millions € prélevé sur le programme PHARE. S'ajoutant aux 750 millions € déjà prévus, ce montant portera donc l'effort total de l'UE en faveur de la capacité administrative et judiciaire des pays candidats à 1 milliard € pour l'année 2002. Si nécessaire, cet effort pourrait être répété en 2003 pour, par exemple, soutenir des actions de formation supplémentaires.

La Commission surveillera également l'état de préparation de chaque pays candidat. Les prochains rapports annuels en 2002 détermineront alors si les pays candidats disposeront, au moment de l'adhésion, d'une capacité adéquate pour appliquer correctement l'acquis.

Quatrième question : Il est clair que la Turquie est un pays très important pour l'Europe. La question toutefois se pose de savoir comment il sera possible à ce pays de progresser dans la stratégie de préadhésion, s'il est totalement incapable de jeter les bases des réformes politiques et économiques essentielles pour permettre à la société turque de s'orienter vers l'Europe. Au contraire, depuis Helsinki qui a voulu marquer un effet de rattrapage de la négociation à l'égard de ce pays, la situation ne s'est améliorée, tant dans le domaine des droits de l'Homme et de l'Etat de droit qu'au niveau économique.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre appréciation. C'est clair, la Turquie ne remplit pas les critères politiques qui lui permettraient de commencer les négociations d'adhésion proprement dites avec l'Union. La situation des droits de l'Homme demeure préoccupante, et nous l'avons souligné dans le dernier rapport sur la Turquie publié en novembre. Cela étant, le statut de candidat octroyé à ce pays a déclenché un certain nombre de réformes, dont la plus importante concerne les amendements à la Constitution adoptés en octobre par la Grande Assemblée nationale turque. Ces réformes vont dans la bonne direction, c'est incontestable, en particulier s'agissant du respect des droits de l'Homme. Il reste à voir maintenant comment ces réformes constitutionnelles vont se traduire dans la vie de tous les jours. C'est à cette aune-là que nous pourrions mesurer les progrès réalisés. La période qui s'ouvre sera, à cet égard, instructive.